

La Chaussée sur Marne

Compte rendu du conseil municipal du 08 Novembre 2021

Les membres du conseil municipal de la Chaussée sur Marne se sont réunis à 19h30 à la salle de la Mairie à la Chaussée sur Marne sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Thierry COPPIN, Didier CLEMENT , Jean-Francois DUGOIS , Mickaël GIBONI , Jimmy LAMBERT , Cécile PERRAUD, Stéphanie PERROUD, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO .

Absents excusés : Thomas DELACOURT donne pouvoir à André CASTAGNA

Luc PIERROT donne pouvoir à Thierry COPPIN

Amélie TENDART donne pouvoir à Patricia SALERNO

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu de la séance du 04 Octobre 2021, Mr le Maire déclare la séance ouverte. Conformément à l'article L.2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'une ou d'un secrétaire de séance. Cécile PERRAUD accepte de remplir cette fonction.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

- A l'unanimité délibération pour acceptation de la signature de la convention pour le passage sur les chemins communaux avec la Sté Total Energie concernant la pose de 10 éoliennes.

Mr le Maire indique qu'une indemnité annuelle de : 4200 euros sera versée pendant la durée de vie des éoliennes. Il fait part également d'un arrêté complémentaire de la DDT pour l'implantation du parc éolien de la Tessenières Est de la SARL Mont Favarger.

- A l'unanimité délibération pour recruter un AMO par Mr le Maire, autorisation de signer les devis et toutes démarches à réaliser pour l'aboutissement du projet de rénovation de l'église de Coulmier.

Questions diverses :

- A l'unanimité , délibération de prolonger d'un an le passage de la M14 à la M57.

- A l'unanimité, délibération suite à la mutation de Mme Perrin Magali, d'accepter une secrétaire expérimentée pour venir en aide 4 heures par semaine à Mme Virginie Mauger actuellement en CDD en tant qu'adjoint administratif territorial contractuel.

- A l'unanimité, délibération pour accepter de baisser le prix de vente de la micro-crèche à 80 000 euros au lieu de 85 000 euros pour permettre à l'AFR d'obtenir son prêt bancaire.

En échange, l'AFR, représentée par Mme Bely Julie, s'engage à verser à la Mairie un loyer mensuel de : 500 euros pour la micro-crèche du : 01 Septembre 2021 au 31 Janvier 2022 en remplacement des 10 euros stipulés sur le bail actuel.

- Pour info, la Sté ARROUART a été recrutée en tant que AMO pour le projet des travaux de la Rue Caillot et, la SCP Piechowski Leblanc Breton en tant que géomètre.

- Lors de la visite périodique de sécurité (tous les 5 ans) de la salle des fêtes cette année par le SDIS, il a été constaté la non conformité de la salle avec avis défavorable, suite au PV de réception des travaux non effectué par l'ancienne municipalité en 2016, manque de détection d'incendie et de PV anti feu des matériaux et équipement mis en œuvre.

Mr le Maire a fourni les PV au SDIS, et demandé un devis à la Sté MIRANDEL pour l'installation de la détection d'incendie.

- Mr Gibonni Mikael , entraîneur au FCC, demande s'il est possible de mettre un poteau et projecteurs sur la parcelle du terrain de foot qui n'est pas éclairée. Le conseil ne pouvant accepter un branchement provisoire non conforme à la sécurité, propose d'étudier un projet avec demande de travaux, devis et éventuelles subventions à prévoir au budget l'année prochaine.

- Pour info, il a été constaté le manque d'éclairage dans plusieurs rues du village, Mr le Marie en a fait part au SIEM avec qui la Mairie a signée une convention. Il lui a été répondu qu'avec la conjoncture actuelle, il faudrait attendre la fin de l'année pour recevoir et remettre des lampes à led en remplacement des ampoules défectueuses qui ne sont plus commercialisées.

Mr le Maire clôt le débat remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 21h30.

Le Maire
André CASTAGNA